

PRÉFET DU HAUT-RHIN

Direction des Collectivités Locales et des Procédures Publiques Bureau des Enquêtes Publiques et Installations Classées

AVIS D'OUVERTURE D'UNE PÉRIODE DE CONSULTATION DU PUBLIC du 11 au 26 mars 2015 inclus

relative à des demandes de dérogation à l'interdiction des traitements aériens des cultures

Le Préfet du Haut-Rhin informe :

➤ Une consultation du public prescrite par arrêté préfectoral n° 2015068-0014 du 09 mars 2015 relative à deux demandes de dérogation à l'interdiction des traitements aériens des cultures, sera ouverte du 11 au 26 mars 2015 inclus.

Cette consultation du public permettra au Préfet de prendre en compte attentivement l'ensemble des avis exprimés avant de prendre sa décision finale.

L'ensemble des pièces des dossiers de demande est consultable sur le site Internet de la Préfecture du Haut-Rhin à l'adresse suivante :

www.haut-rhin.gouv.fr

Les observations pourront être adressées pendant toute la durée de la consultation :

- ➤ Par courrier au Préfet du Haut-Rhin Direction des Collectivités Locales et des Procédures Publiques 7 rue Bruat B.P. 10489 68020 COLMAR cedex.
- > Par voie électronique à l'adresse mel :

pref-collectivites-locales@haut-rhin.gouv.fr

